

**Liste des produits de normes harmonisées**

**Code 31: CÂBLES D'ALIMENTATION, DE COMMANDE ET DE COMMUNICATION**

<b>Norme</b>	<b>Titre</b>	<b>Application</b>	<b>Produit-types</b>	<b>Usages prévus</b>	<b>système(s) d'attestation</b>	<b>Mandat</b>
EN 50575	Câbles d'énergie, de commande et de communication - Câbles pour applications générales dans les ouvrages de construction soumis aux exigences de réaction au feu.	Les câbles d'énergie : les conducteurs et câbles isolés destinés à être utilisés par exemple pour l'alimentation en électricité;	Câble d'alimentation et de commande – conducteurs, câbles et cordons isolés	Bâtiments et ouvrages de génie civil en matière de réaction au feu	1+, 3, 4	M/443
				Bâtiments et ouvrages de génie civil en matière des substances dangereuses	3	
		Les câbles de commande et de communication: les fils, les câbles symétriques et les câbles coaxiaux à conducteurs métalliques pour utilisation, par exemple, dans les télécommunications, les transmissions de données, les radiofréquences, les vidéocommunications et les équipements de signalisation et de commande;	Câbles de communication – câbles symétriques et câbles coaxiaux à conducteurs métalliques	Bâtiments et ouvrages de génie civil en matière de réaction au feu	1+, 3, 4	
				Bâtiments et ouvrages de génie civil en matière des substances dangereuses	3	
		Les câbles à fibres optiques : pour utilisation, par exemple, dans les télécommunications, les transmissions de données, les radiofréquences, les vidéocommunications et les équipements de signalisation et de commande.	Câbles à fibres optiques	Bâtiments et ouvrages de génie civil en matière de réaction au feu	1+, 3, 4	
				Bâtiments et ouvrages de génie civil en matière des substances dangereuses	3	

**Remarques**

Câbles non couverts pas la EN 50575	Les câbles résistants au feu
Câbles non visés par le Règlement européen 305/2011 (CPR)	Les câbles pour les circuits de puissance et de commande intégrés à des machines ( cfr Directive 89/392/CEE du Conseil)
	Les câbles pour les ascenseurs (cfr Directive 95/16/CE du parlement européen et du Conseil)
	Les câbles conçus spécifiquement pour être utilisés dans le cadre de processus industriels se déroulant sur des sites industriels.
	Les câbles conçus pour une utilisation extérieure ou souterraine